

TAXE D'APPRENTISSAGE 2025



INSTITUT NATIONAL DE JEUNES SOURDS DE PARIS

L'INJS, un établissement historique au service de l'insertion professionnelle

Premier établissement public pour enfants sourds au monde, l'INJS de Paris accueille 280 jeunes sourds ou malentendants, de la maternelle au lycée d'enseignement général ou professionnel.

Créé en 1794, l'Institut avait pour finalité la poursuite de l'œuvre philanthropique de l'abbé Charles-Michel de l'Épée (1712-1789), « *premier instituteur gratuit des sourds et muets* ».

Les formations proposées ainsi que les modalités de prise en charge sont en constante évolution dans le cadre d'un projet d'établissement porteur d'une volonté d'innovation et d'ouverture.



Lien vers la page "Taxe d'apprentissage" du site internet de l'INJS.

Procédure de versement détaillée au dos.



institut national
de jeunes sourds
de Paris

L'Institut National de Jeunes Sourds de Paris, au coeur de l'innovation pédagogique depuis 230 ans

Nos missions auprès de nos élèves

1. Accompagner chaque élève selon son mode de scolarisation et adapter les prises en charge en fonction de son projet personnalisé
2. Développer au maximum le potentiel de chacun
3. Réaliser le projet professionnel de chaque élève au service d'une insertion réussie



L'INJS de Paris est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage !

Pourquoi verser votre taxe d'apprentissage à l'Institut ?

- Pour contribuer à la modernisation des équipements techniques dans les ateliers professionnels
- Pour offrir les conditions d'un apprentissage réussi et du maintien d'un savoir-faire important dans l'artisanat et l'industrie

La taxe d'apprentissage en 2024



Achat de matériel de qualité pour les filières professionnelles



Renouvellement du parc informatique de l'atelier signalétique



Achat de matériel de qualité pour les filières professionnelles



Maintien à niveau des outils et machines des ateliers

Et pour 2025 ?

NOS FILIÈRES D'APPRENTISSAGE



Métallerie



Coiffure



Métiers de la mode



Jardinerie - paysagisme



Montage en installation sanitaire



Menuiserie



Signalétique et décors graphiques

Nous verser votre taxe d'apprentissage 2025

En 2 clics !

1. **Déclarez** le solde de votre taxe d'apprentissage auprès de l'Urssaf via votre **Déclaration Sociale Nominative (DSN)** d'avril 2025
2. **Affectez** le montant entre le **27 mai** et le **25 octobre 2025** en vous connectant sur **www.soltea.education.gouv.fr**

Vous pouvez nous trouver via :

- Le moteur de recherche : "Institut National de Jeunes Sourds de Paris"
- L'identifiant UAI : 0752363L

Pour toute question concernant votre connexion à SOLTÉA, une assistance téléphonique est disponible au 09 70 80 98 63, du lundi au vendredi, de 9h à 17h (appel non surtaxé).

